CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE

Edition quotidienne (par an) $4.00
Edition hebdomadaire " 1.00

Les annonces sont insérées aux taux suivants :

Par ligne 1ère insertion				0 10
"	Chaque insertion subséquente			0 05
"	Trois insertions par semaine			0 06
"	Deux "	"	"	0 07
"	Une "	"	"	0 08

Conditions spéciales pour annonces à longs termes

Réclames: 10 centins par ligne chaque insertion

SAMEDI, 16 MARS 1889

La Chambre des Communes a adopté, hier, en troisième lecture, le bill sur l'instruction sommaire pour crimes et délits et le bill relatif aux certificats des capitaines et seconds de navires ; et en seconde lecture, le bill modifiant l'acte des liquidations.

A la séance du soir, elle a adopté divers bills relatifs aux chemins de fer ; elle a également adopté, en comité :

1o Une résolution relative à l'inspection, au choix et au mesurage du bois de service et de construction ;

2o La résolution de M Haggart sur les amendements à apporter à l'acte du service civil.

Sur la motion de Sir John A. Macdonald, il a été résolu que, pendant le reste de la session les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis, à dater du 27 courant, après les interpellations, et que l'ordre des affaires pour les lundis après le 18 courant, sera le même que pour les mercredis.

Il parait qu'on avait annoncé à tort l'ajournement à six mois du bill de M. Lynch, sur les grades universitaires

Cet ajournement, proposé par M. Pelletier, a été rejeté par une majorité de 33 voix contre 23, et le bill a été ensuite adopté en comité avec quelques amendements.

L'Hon. John Macdonald, sénateur, a donné sa démission de président de l'Alliance Evangélique. Cette démission est fondée, dit on, sur l'acte inconstitutionnel que l'Alliance a commis en s'adressant directement à la Reine, sur la question du bill des Jésuites, au lieu de s'adresser au gouverneur général.

Le gouvernement Mercier paraît tomber en décomposition.

A la suite d'une discussion sur l'enquête dans la plainte de l'hon. M. Taillon contre l'*Electeur*, M. L. O. David, président du comité, s'est prononcé contre le gouvernement, en demandant qu'un mandat fut émis contre M. Pacaud. MM Champagne, Murphy, Lareau, Cameron, Lemieux et Lussier se sont également prononcés contre le gouvernement, MM. Bourbonnais et Bazinet se sont abstenus, et une motion d'ajournement n'a été obtenue qu'à la majorité de *quatre* voix.

La majorité s'en va.

Nous avons annoncé, hier, que le fils de l'illustre général Sherman, l'un des héros de la guerre de sécession, venait d'entrer dans la Société de Jésus.

Nous n'avons remarqué à ce sujet qu'aucun journal des Etats-Unis ait imaginé de déclarer que le protestantisme était menacé et que les libertés civiles et religieuses de la république américaine étaient en péril.

M. Mercier a déclaré, l'autre soir, dans une prosopopée oratoire : que les tyrans d'Ottawa, qui veulent le chasser du pouvoir, ne lui faisaient pas peur."

Ces *tyrans* sont les mêmes qui n'ont pas voulu désavouer le bill des Jésuites.

Ce sont de bons tyrans.

La *Minerve* remarque qu'il suffira du peuple pour chasser M. Mercier du pouvoir sans qu'il soit nécessaire de recourir aux tyrans d'Ottawa.

Nous avions bien raison, avant-hier, de mettre nos lecteurs en garde contre la dépêche de Washington relative à un nouveau vote du Sénat sur les rapports avec le Canada.

Nous reproduisons dans nos dépêches de la dernière heure le compte rendu de la discussion qui a eu lieu au Sénat américain. Nos lecteurs pourront constater qu'il n'y a été question que des moyens d'arriver à l'annexion ; et ils y trouveront, point par point, la confirmation de l'article que nous avons publié, hier, sous le titre : *Ce que veulent les Etats-Unis.*

Dans la discussion qui a eu lieu à la chambre de Toronto, au sujet des écoles françaises, un orateur anglais, M. Fraser, s'est honoré en déclarant que la langue française n'était pas au Canada une langue étrangère. Il a dit que cette langue était celle des enfants du pays, que leur histoire ne saurait être effacée, et qu'on ne devait pas oublier, en parlant d'eux, que dans toute partie de la terre canadienne les Canadiens-français étaient chez eux.

Cet éloquent hommage rendu à nos compatriotes méritait d'être relevé. Nous en remercions M. Fraser. Il a eu raison de dire que les Canadiens-français sont chez eux sur la terre canadienne Ils y sont tellement chez eux qu'ils n'ont pas d'autre patrie.

Quand un Anglais canadien va en Angleterre ou en Ecosse, il dit qu'il est retourné passer quelques mois *at home*. Quand le Canadien-français va en France, il dit qu'il est allé revoir la mère-patrie, mais il ne dit pas qu'il est allé *at home*. Son *home* est au Canada. Il n'en a pas d'autre ; il est fils du sol et il porte à la patrie canadienne une affection exclusive et sans partage. Sa langue, ses institutions et ses lois n'ont rien d'étranger ici. Ce sont la langue, les institutions et les lois sous lesquelles le Canada a pris naissance, et sans lesquelles il ne serait pas en passe de devenir, aujourd'hui, une grande nation.

LE TRAITE DE 1854

Dans son discours sur la réciprocité illimitée, l'honorable M. Laurier a cru devoir répéter une fois de plus, que la période qui s'était écoulée de 1854 à 1866, sous l'application du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, avait été la plus prospère que notre pays ait connue.

Cette assertion nous rappelle un peu les romances sur le bon vieux temps. Le Canada a eu à cette époque de bonnes années qui ont tenu surtout à la suspension de travail provoquée aux Etats-Unis par la guerre de la sécession. Cependant, nous doutons que le pays fut plus prospère en 1866 qu'il ne l'est en 1887 ; et nous pouvons renvoyer sur ce point M. Laurier à Sir Richard Cartwright, car Sir Richard Cartwright a déclaré expressément qu'il ne niait pas les progrès accomplis depuis la confédération, et qu'il se bornait à soutenir que ces progrès eussent été bien autrement considérables si le gouvernement eut suivi une autre politique.

Le traité de 1854 était un bon traité. Tous les hommes d'état canadiens sont d'accord là-dessus. Nous aurions vivement désiré le conserver. Quand les Etats-Unis l'ont dénoncé, nous avons fait de vains et nombreux efforts pour obtenir son rétablissement ; et si M. George Brown qui a été envoyé en mission à Washington par le ministère libéral n'a pas été plus heureux sur ce point que Sir John A. Macdonald, ce n'a été assurément la faute ni de l'un ni de l'autre. Les Etats-Unis avaient leur raison pour ne pas renouveler le traité de 1854, et cette raison est qu'ils le trouvaient trop avantageux pour le Canada et pas assez pour eux-mêmes. C'est ce qui fait que nous nous sommes heurtés depuis vingt-trois ans à un refus inflexible, toutes les fois que nous avons demandé à négocier de nouveau sur les mêmes bases.

Cependant il ne faudrait pas laisser s'accréditer les légendes. La réciprocité du traité de 1854 n'avait aucun rapport avec la réciprocité illimitée telle que les libéraux nous la prêchent aujourd'hui Les partisans de la réciprocité illimitée ont habilement choisi un nom qui est resté populaire parce qu'il rappelle un régime dont le pays a été satisfait ; mais il n'y a de commun entre le régime du traité de 1854 et celui qu'ils nous proposent que le nom.

Qu'on en juge plutôt.

La réciprocité de 1854 était tout ce qu'il y a de plus limité. Elle autorisait, dans chaque pays respectivement, l'admission en franchise de vingt-huit articles dont voici l'énumération.

Grains, farines et substances panifiables de toute sorte.
Animaux de toute espèce.
Viandes fraîches, fumées et salées.
Coton en laine, graines et légumes
Fruits secs et non secs.
Poissons de toute sorte.
Produits du poisson et autres animaux vivant dans l'eau.
Volailles, œufs.
Cuirs crus, fourrures, peaux et queues, non préparées.
Pierre et marbre à l'état brut ou non taillé.
Ardoises.
Beurre, fromage, suif.
Saindoux, cornes, engrais.
Minerais de toute sorte.
Charbon.
Poix, goudron, térébenthine, alcalis.
Bois de construction et merrain de toute sorte, rond, équarri, scié, non-manufacturé en tout et en partie.
Bois de chauffage.
Plantes, arbustes et arbres.
Peaux crues avec la laine, laine.
Huile de poisson.
Riz, mil à balais et écorce.
Gypse moulu ou non moulu.
Pierres meulières, taillées ou façonnées en brutes.
Matières tinctoriales.
Lin, chanvre et étoupe, non manufacturés.
Tabac non manufacturé.
Chiffons.

Rappelons que ces vingt huit articles portaient exclusivement sur des matières premières et des produits agricoles. Les produits manufacturés avaient été tenus en dehors. C'est la raison sur laquelle les Etats-Unis se sont fondés, et que le sénateur Sherman rappelait encore, l'an dernier, dans les paroles que nous avons citées hier, pour refuser de continuer un traité aux termes duquel le Canada exportait librement aux Etats-Unis ses matières premières, tandis que, de leur côtés, les Etats-Unis ne pouvaient pas introduire au Canada leurs produits manufacturés sans tomber sous l'application du tarif de douanes.

En effet l'application du traité de 1854 avait laissé en apparence aux exportations des Etats-Unis un avantage sur les importations canadienne qui a été :

En 1855	de $	826,385
1856	"	2,485,856
1857	"	5,462,009
1858	"	2,262,427
1858	"	2,005,999
1860	"	1,115,491

Mais les Etats Unis faisaient observer que ces résultats, en apparence satisfaisants pour eux, changeaient tout à fait de caractère lorsqu'au lieu de considérer l'ensemble des exportations, on distinguait entre les articles francs de droits et les articles soumis au tarif. La plus grande partie des articles exportés du Canada aux Etats-Unis entraient dans la république américaine francs de droit, et la plus grande partie des articles exportés des Etats-Unis au Canada étaient soumis au tarif de douanes. Il en résultait au profit du Canada un excédant énorme des exportations d'articles francs de droit, excédant qui s'est élevé :

En 1855	à	$8,750,532
1856		9,901,130
1857		4,170,278
1858		5,949 740
1859		8,182,954
1860		13,296,140

Constituant pour ces six années seulement, au profit du Canada, une balance du commerce de $50,250,783.

La réciprocité illimitée est tellement différente du régime consacré par le traité de 1854, qu'elle constitue précisément ce que les Etats-Unis voulaient substituer au traité de 1854, et ce que les libéraux et les conservateurs ont été d'accord à cette époque pour considérer comme impossible à accorder.

En effet les chambres de commerce des Etats Unis concluaient alors à l'adopti *Zollverein* qui n'était autre que ce qu'on a appelé, depuis, l'union commerciale. C'est cette union commerciale universellement repoussée en 1862 et en 1866 qu'on cherche à reprendre aujourd'hui dans des conditions bien plus défavorables qu'elles ne l'eussent été à cette époque ; car nous avons établi, depuis lors, des industries qui constituent maintenant une part considérable de la richesse du pays, et dont la réciprocité ou l'union commerciale serait un arrêt de mort immédiate.

L'*Interprête*, de M. Evanturel, parlant du regrettable discours de M. Meredith sur la question des écoles, dit que la parole est maintenant au *Canada*. " S'il reste muet, après tout ce qu'il a écrit, ajoute notre confrère, *nous le ferons pour lui.*"

Cette dernière phrase étant un peu bien entortillée, nous nous félicitons que le gouvernement de Toronto ne songe pas à bannir des écoles l'étude d'une langue que l'*Interprète* aurait besoin d'apprendre, et nous ne saisissons pas clairement ce que l'organe de M. Evanturel se proposait de faire pour nous.

Mais nous n'avions pas attendu ses objurgations avant d'être le premier dans la presse canadienne-française à dire ce que nous avions à dire. L'*Interprète* du 15 mars aurait pu s'en convaincre en se donnant la peine de lire notre numéro du 12 du même mois.

LES FINANCES DE QUEBEC

Nous reproduisons d'après la *Presse* les principaux passages de l'éloquent et remarquable discours que M. Taillon a prononcé mardi dernier sur la question financière.

S'adressant au trésorier, M. Taillon s'exprime en ces termes :

Le point principal de votre budget est la constatation d'un surplus de $373,000, et l'accusation portée contre vos prédécesseurs de n'avoir eu que des déficits. Vous avez tort et vous trompez le pays.

" En 1884-85, notre budget s'équilibrait : ce n'est qu'en mettant au compte des *recettes extraordinaires* le subside additionnel du gouvernement fédéral que vous comptez comme recette très ordinaire, depuis trois ans, et qui crée votre prétendu surplus, que vous vouliez nous arracher le mérite d'avoir équilibré nos recettes et nos dépenses. Manœuvre indigne à laquelle vous avez prêté votre nom pour tromper le peuple et dont se sont servi vos colporteurs politiques de paroisse en paroisse.

" En 1885-86, même chose avec, de plus, le fait d'avoir voté $100,000 de plus pour la colonisation.

" En 1886-87, nous eussions eu le même résultat, sans tenir compte du coût des élections, $50,000, si en arrivant au pouvoir vous n'aviez augmenté la dépense législative de $30 000 et enlevé de l'exercice $70,000 d'arrérages retiré d'Ontario.

" Nous avions obtenu $244,000 d'Ottawa, de Sir John que vous traitez chaque jour de fanatique persécuteur de la province, et qui, cependant en nous rendant justice en 1884 a sauvé la province de la taxe directe, peut-être de l'Union Législative, d'Ottawa qui nous respectait parce que nous étions unis et où nous sommes divisés maintenant, grâce au cri malsain que vous avez soulevé autour de la tombe de Riel ; c'est grâce à la juste munificence de Sir John et à la force de nos amis de Québec à Ottawa, si aujourd'hui, vous faites bombance et ripaille, et pouvez accuser un surplus dans vos finances.

" Nous avons de plus économisé considérablement et tel est, si bien le cas, que vous nous accusez maintenant d'avoir économisé jusqu'à faire souffrir le service civil, après nous avoir représentés sur tous les hustings, comme des prodigues ! !

" Notre budget était équilibré et pourtant nous n'avions pas les $125,000 00 de taxes que vous toucherez chaque année des compagnies commerciales, taxes que nous avons imposées, temporairement, en 1882, avec l'intention de les abolir aussitôt que possible, que nous nous étions engagés à abolir en 1886 et que vous avez toujours lâchement combattues jusqu'à votre arrivée au pouvoir.

" Venons à votre surplus maintenant. Le 14 juin 1887. c'est-à-dire SEIZE jours avant l'expiration de l'année fiscale pour laquelle vous aviez pronostiqué, vous portiez ce surplus à plus de $700,000, Il est tombé à $373,000.00 ! En voilà un ministre des finances qui se trompe de moitié pour une prévision budgétaire *s'étendant* à une quinzaine ! A ce trait, M. Mercier rougit de son trésorier et M. le trésorier rougit de son premier ministre qui l'a donné à la chambre et au pays comme un financier extra-supérieur.

" Et ces $373,000 proviennent-elles d'autres sources que des arrérages de la taxe sur les compagnies, se montant à plus de $500,000 ? On n'a pas même eu la décence de nous donner comme surplus, le montant total de ces arrérages, qui eût du former un capital destiné au rachat de nos engagements vis-à-vis les compagnies de chemin de fer.

" Or, cette collection de la taxe commerciale, à qui la devez vous ? qui a fait passer la loi de 1882, qui l'a soutenue devant les tribunaux, au point de M. Geoffrion a la en Angleterre pour entendre les lords du Conseil Privé rendre leur jugement en notre faveur ?

" Votre surplus ! A quoi le devez-vous encore ? Au règlement avec Montréal, qui vous a payé $125,000, dont $50,000 dues en capital pour le pont de Hull.

" Et ce surplus n'est donc qu'apparent si l'on prend la façon de calculer de M. Shehyn qui, dans l'opposition, trouvait extraordinaires une foule de recettes qu'il trouve maintenant très ordinaires.

" Nous avons laissé les finances de la Province en bon ordre ; preuve votre emprunt que vous auriez pu rendre plus avantageux en offrant vos bons sur le marché, à la compétition publique.

" Vous avez emprunté $3,500,000 dites-vous, pour payer nos dettes ! Là encore vous trompez le peuple, car plus de $800,000 sont imputables, dans le statut d'emprunt même, à votre administration."

L'orateur parle ici de chemins de fer et de progrès, et démontre qu'après avoir passé vingt ans a dénoncer la politique des conservateurs, voilà les libéraux rendus à exagérer cette politique et à subventionner des chemins de fer peu importants ou de vieilles compagnies plus riches que le gouvernement ! !

" Bien des réclamations, ajoute M. Taillon, ont été réglées à l'amiable, mais on sait comment, surtout en face de la preuve accablante qui se déroule actuellement dans l'affaire Lockwood."

" La province sera surprise quand elle saura bien ce que lui ont coûté ces règlements. En attendant, admirez la logique de ces messieurs qui, en 1884 ou 85, voulaient par un bill nous empêcher de régler quelque réclamation que ce fût. Ils n'avaient pas confiance en nous, mais je demanderai ou sont ceux qui ont confiance en eux dans ce genre de transaction ! ! (quelques *boodlers* qui se tiennent sur le parquet de la chambre, baissent la tête ou se faufilent derrière le trône de l'orateur.

En péroraison : " Je ne désire pas, dit M. Taillon, en résumé, que M. Shehyn revienne de suite dans l'opposition. Il ne faut pas qu'il en soit ainsi ; c'est regrettable pour la province mais ce n'est pas notre faute. Il faut que le pays soit bien convaincu, avant que ces messieurs tombent du pouvoir, qu'ils ont été à même de realiser leur programme et de respecter ou de violer leur parole d'honneur, leurs engagements solennels.

" Le soi-disant parti national, a foulé aux pieds toutes ses promesses à l'électorat. Un programme politique, s'il est lancé par des hommes d'honneur, oblige autant qu'un contrat devant notaire. Si on le viole, une fois au pouvoir, on est aussi méprisable que si l'on déshonore sa signature.

Il n'y a pas eu coalition, mais absorption par le parti libéral de quelques conservateurs mécontents ; aussi n'est-il pas surprenant que les instincts du parti libéral se soient réveillés dans toute leur ardeur. On a augmenté la dette consolidée et les dépenses contrôlables après avoir promis de les diminuer. On a emprunté après avoir dénoncé le principe même des emprunts, et à l'heure qu'il est, on est—en face de l'impossibilité de rencontrer des obligations au montant de $3,000,000,—en voie de préparer un nouvel emprunt.

Les engagements pris devant le peuple sont sacrés, et de la façon que les hommes publics les tiennent, dépend l'estime ou le mépris des électeurs ! ! Nous éviterons, nous de l'opposition, les excès, et nous ne prometterons rien que nous ne puissions tenir au pouvoir.

M. Mercier a voulu innover ; nous sommes trop jeunes pour cela ; il a jeté la province dans un discrédit et un ridicule qui nous accableront s'ils se continuent longtemps.

Imitons les traditions de ce grand peuple dont le calme, la réflexion, le flegme imperturbable ont assuré la grandeur, et qui est le plus puissant de la terre parce qu'il a su jouir de la liberté tout en respectant l'autorité. (Applaudissements prolongés. Les députés conservateurs vont presser la main de leur chef et le féliciter.)

A TRAVERS LES JOURNAUX

La *Minerve* dit que d'après une information qu'elle a reçue de Rome, l'appel interjeté par le Père Paradis, à propos de son expulsion de l'Ordre des Oblats, aurait été rejeté par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Elle ajoute que M. Tardivel, de la *Vérité*, a dû quitter Rome sans avoir pu obtenir une audience du Pape, et qu'il n'a pu voir que trois cardinaux qui l'ont reçu très froidement, et qui lui ont dit que dans l'affaire du Père Paradis il avait manqué à ses devoirs de journaliste catholique.

Le *News*, de St. Jean, P. Q., demande aux protestants d'Ontario de quel droit ils viennent se mêler des affaires de ceux de Québec. Il qualifie l'agitation contre le bill des Jésuites de malsaine, insensée, impertinente et injustifiable.

La *Patrie*, ayant lu tout au long dans l'*Electeur*, que l'*Aylmer Times* était passé au gouvernement Mercier, cite comme provenant d'un organe conservateur l'article que ce journal a publié contre M. Costigan.

Quelle bonne foi !

La *Justice* dit à propos des écoles françaises d'Ontario :

" Le discours prononcé dernièrement par l'honorable G. W. Ross, surintendant de l'éducation de la province d'Ontario, discours que nos lecteurs ont pu lire dans notre édition d'hier, dénote chez son auteur une largeur de vues, un degré d'érudition et un esprit de justice malheureusement trop rares parmi les Anglo-Canadiens qui daignent nous honorer de leur attention."

La *Gazette* dit que la question du *Home Rule* subit une crise décisive. Le triomphe de Parnell, qui est en fait le héros du jour, ne peut pas ramener les libéraux unionistes à M. Gladstone. Mais, en se compromettant dans la cause du *Times*, le ministère Salisbury a subi une humiliation dont il ne peut se relever devant le corps électoral qu'en imitant la conduite de sir Robert Peel dans la loi des céréales, et en s'efforçant de résoudre lui-même la question du *Home Rule*, de façon à donner satisfaction aux esprits modérés et aux électeurs indépendants de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse, et du Pays de Galles.

Les conseils de la *Gazette* sont fort sages, mais en face de l'élection de Kennington il est à craindre pour le ministère Salisbury qu'ils ne viennent trop tard.

L'*Aylmer Times* publie un article pour expliquer sa situation.

Ce qu'il y a de plus clair dans la situation de l'*Aylmer Times* c'est que, quand il était conservateur, il n'avait pas de rédaction, et que depuis qu'il appartient au gouvernement Mercier, il publie un peu plus d'une page d'articles politiques

Le gouvernement Mercier fait bien les choses.

L'*Evening Journal* n'est plus satisfait du gouvernement Mowat, et il explique, hier soir, les raisons pour lesquelles il lui retire son concours.

Les deux principaux griefs sont :

1o Que M. Mowat a nommé comme régistrateur du comté de Carleton, M. Coffey, (un catholique,) en dépit des protestations du député de la cité, M Bronson, et d'un grand nombre d'autre citoyens.

2o Que M. Mowat n'a pas voulu, pendant la session actuelle, faire droit à la ville d'Ottawa qui demandait l'autorisation, par son président du comté des finances, M. Henderson, et par son député, M. Bronson, de construire elle-même le chemin de fer urbain en perspective, au lieu de laisser ce soin à une compagnie privée, qui retirera de l'exploitation un bénéfice annuel de 15 pour cent.

Notre confrère explique que M. Mowat n'a pas refusé catégoriquement, mais a demandé que la demande de la cité d'Ottawa soit envoyée au comté sur les amendements à l'acte municipal, qui étudira la question et fera un rapport géneral s'appliquant à toutes les villes indistinctement. Le rapport du comité ne pourra avoir d'effet qu'à la prochaine session.

L'*Evening Journal* est très froissé de ce retard, et pour ces raisons ainsi que pour d'autres de moindre importance, il promet de ne plus jamais soutenir les candidats de M. Mowat.

Le *Free Press* soutient la politique du gouvernement Mowat dans l'affaire des écoles. Il dit qu'au lieu d'être reconnaissant au ministre de l'instruction publique de ce qu'il a fait pour amener le jeunes Canadiens-français à la connaissance de la langue anglaise, M. Meredith demande que la langue française soit bannie des écoles publiques. Il n'y a, ajoute-t-il, que des fous, des fanatiques ou des hommes mis aux abois par une suite de défaites électorales, qui puissent soutenir sérieusement une telle proposition.....

Le peuple d'Ontario, ajoute-t-il est trop intelligent, trop honnête et trop libéral pour se laisser émouvoir par d'aussi coupables appels aux haines de race.

Quelque Chose

DE MERVEILLEUX !

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

FAITES FAIRE VOS
PHOTOGRAPHIES
— EN —
COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe
AU STUDIO DE
PITTAWAY & JARVIS
117 RUE SPARKS
Téléphone 361

Colonie de Terreneuve
AUX
ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15ième jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa. Ont.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances — ou — INSPECTER VOS POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier. Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
No. 175 RUE SPARKS

Avis aux Amateurs de Sport

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.
Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE
334 Rue Wellington 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

Hotel - Riendeau
Tenu sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.
On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.

Pour la Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général.
Crème de Miel
et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.
Un assortiment complet et nouveau des articles de toile ci-dessus venant d'être reçu,

R. A. McCORMICK
CHIMISTE ET DROGUISTE
75-RUE SPARKS-75
Prescription pour médecins et familles préparées avec soin.
Communication téléphonique, 1-2-88

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MacCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

Walker, McLean & Blanchet
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H. Walker. D. L. McLean. C.A. Blanchet

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S Stœkhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra constamment.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets des Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIANNE, à la Boulangerie Union. D. LEE, propriétaire.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos. Facile à Manier
7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 508 to 511 S. Canal St., Chicago, Ill.